

Index Egalité Professionnelle

AGROBIO

iFBM **Qualtech**
GROUPE

- **Préambule**

Depuis le 1^{er} mars 2020, les entreprises de plus de 50 salariés ont l'obligation de calculer leur index égalité entre les femmes et les hommes.

Dans notre Groupe, 2 sociétés sont concernées : l'UES IFBM-QUALTECH et AGROBIO.

- **Les indicateurs concernés sont :**

- **L'écart de rémunération femmes/hommes par âge et catégorie socioprofessionnelle (40 points),**
- **L'écart de répartition des augmentations individuelles femmes/hommes (35 points),**
- **Le pourcentage de salariées augmentées au retour de congés de maternité (15 points),**
- **La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations (10 points).**

AGROBIO

- L'index d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour la société AGROBIO au 1^{er} mars 2020 est de :
 - écart de rémunération femmes/hommes par âge et catégorie socioprofessionnelle (40 points) : **38**
 - écart de répartition des augmentations individuelles femmes/hommes (35 points) : **35**
 - pourcentage de salariées augmentées au retour de congés de maternité (15 points) : **Non calculable****
 - parité parmi les 10 plus hautes rémunérations (10 points) : **10**

98/100



- L'index d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour l'UES IFBM-QUALTECH au 1^{er} mars 2020 est de :
 - écart de rémunération femmes/hommes par âge et catégorie socioprofessionnelle (40 points) : **38**
 - écart de répartition des augmentations individuelles femmes/hommes (35 points) : **15 ***
 - pourcentage de salariées augmentées au retour de congés de maternité (15 points) : **Non calculable****
 - parité parmi les 10 plus hautes rémunérations (10 points) : **5**

68/100

Période concernée : 01/01/2019 au 31/12/2019

* Ecart en faveur des femmes

** Les indicateurs non calculables sont dues à l'absence d'augmentation pendant les congés de maternités en cours. La note globale est recalculée sur une base 100